

LE, \_\_\_\_\_

RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_

LOCATAIRE/CO-LOCATAIRE : \_\_\_\_\_

**INFORMATIONS EUROPÉENNES STANDARDISÉES EN MATIÈRE DE CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS**

**« Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager »**

**1. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU BAILLEUR/DE L'INTERMÉDIAIRE DE CRÉDIT**

<b>Adresse du Bailleur</b>	<b>FCE BANK PLC</b> • <u>Siège succursale France - Service Commercial</u> 1 rue du 1 <sup>er</sup> Mai, Immeuble Axe Seine 92752 NANTERRE <b>N° SIREN 392 315 776 – R.C.S. Nanterre - ORIAS : 07 009 071</b> • <u>Siège social</u> FCE Bank plc, Arterial Road, Laindon, Essex, SS15 6EE Autorité de contrôle : Autorité de contrôle prudentiel et de régulation et la Financial Conduct Authority (FCA)
<b>Adresse de l'Intermédiaire de crédit</b>	_____
<b>Code intermédiaire de crédit</b>	_____
<b>Lieu de conclusion du contrat</b>	En cas de vente à distance le contrat est réputé être conclu au siège du Bailleur en France En cas de vente en Concession, le contrat est réputé être conclu à la Concession

**2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT**

<b>Le type de crédit</b>	Location avec option d'Achat
<b>Le montant total du crédit</b> Il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit	_____ Euros
<b>Les conditions de mise à disposition des fonds</b> il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent ou le véhicule et du moment auquel vous l'obtenez.	La livraison du véhicule ne peut intervenir qu'au terme du délai de rétractation de 14 jours sauf demande de livraison anticipée possible au bout de trois jours 3 jours à condition que le bailleur l'accepte.
<b>La durée du contrat de crédit</b>	_____ mois
<b>Les échéances</b> et le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées	1 loyer TTC majoré de _____ Euros, et _____ loyers constants TTC de _____ Euros et une Option d'Achat TTC de _____ Euros Le montant des échéances, ci-dessus, comprend les intérêts et les prestations accessoires obligatoires mais sans les assurances facultatives ou prestations accessoires facultatives. Il n'y a pas de frais.
<b>Le contrat a pour objet la location de :</b> <b>Description du bien concerné :</b> Le prix de vente TTC final au terme de la location en cas de levée de l'option d'achat est de :	_____ Euros
<b>Sûretés exigées</b> Il s'agit d'une description de la sûreté que vous devez fournir en relation avec le contrat de crédit.	<b>Location avec Option d'Achat :</b> Après étude de solvabilité de votre dossier, l'engagement d'un Co-emprunteur solidaire ou personnel et / ou un dépôt de garantie peut vous être demandé. Le dépôt de garantie pourra être diminué du montant total dû, en cas de levée de l'option d'achat ou de toute somme demeurée impayée dans le cadre de l'exécution du contrat.

Date et votre signature :

### 3. COÛT DE LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

<p><b>Est-il obligatoire pour l'obtention</b> même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter :</p> <p>Contrat d'assurance</p> <p>- un autre service accessoire ?</p> <p>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du bailleur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG.</p> <p>Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le bailleur, coût de cette assurance exprimé à l'aide d'un exemple chiffré en taux annuel effectif de l'assurance, en montant total dû en euros et par mois sur la base de la cotisation mensuelle la plus élevée.</p>	<p>Oui. La conclusion d'un contrat d'assurance et d'une assurance complémentaire auto est obligatoire pour l'obtention du crédit. Nous vous proposons la souscription de tels contrats d'assurance auprès d'AXA France Vie et AXA France IARD. Vous pouvez souscrire des assurances équivalentes auprès de tout assureur solvable et agréé de votre choix.</p> <p>non</p> <p>Pour un véhicule de 15 000€ TTC financé en IdéeFord 25 mois ou en IdéeFord 37 mois, sur la durée du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décès :</b> 13,95€* par mois, soit 348,75€ (25 mois) ou 516,15€ (37 mois)</li> <li>- <b>Décès/Incapacité :</b> 16,35€* par mois, soit 408,75€ (25 mois) ou 604,95€ (37 mois)</li> <li>- <b>Décès/ Incapacité /Perte d'emploi :</b> 22,80€* par mois, soit 570€ (25 mois) ou 843,60€ (37 mois)</li> <li>- <b>Décès Senior :</b> 29,40€* par mois, soit 735€ (25 mois) ou 1 087,80€ (37 mois)</li> <li>- <b>Décès AERAS :</b> 17,10€* par mois, soit 427,50€ (25 mois) ou 632,70€ (37 mois)</li> </ul> <p>*Sauf opération exceptionnelle de report</p> <p><i>Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) : dispense de mention article R. 314-14 du code de la consommation</i></p> <p>Vous reconnaissez avoir été informé des effets d'une absence d'adhésion aux assurances facultatives proposées.</p>
<p><b>Montant des frais</b> liés à l'exécution du contrat de crédit</p>	<p>Aucun</p>
<p><b>Frais en cas de défaillance de l'emprunteur</b></p> <p>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit ou d'une Location avec Option d'Achat.</p>	<p><b>Location avec Option d'Achat :</b> Vous devrez payer une indemnité de 8% des échéances échues impayées ou de 4% des échéances que le bailleur a accepté de reporter. Si le bailleur se prévaut de la clause de résolution de plein droit du contrat le bailleur pourra exiger en supplément des sommes déjà dues et restées impayées une indemnité égale à la différence entre, d'une part, la valeur résiduelle hors taxes du véhicule augmentée de la valeur actualisée, à la date de résiliation du contrat, de la somme hors taxes des loyers non encore échus et d'autre part la valeur vénale du bien restitué. Le montant de l'indemnité est majoré des taxes fiscales applicables.</p>

### 4. AUTRES ASPECTS JURIDIQUES IMPORTANTS

<p><b>Droit de rétractation</b></p> <p>Vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit à compter du jour de la signature de l'Offre de contrat de location avec Option d'achat.</p>	<p>Oui.</p> <p><u>Contrat (autre que les contrats conclus à distance)</u></p> <p>Vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L. 312-19 du Code de la consommation. Le délai pendant lequel peut s'exercer votre droit de rétractation court à compter du jour où vous acceptez l'offre de contrat comprenant les informations prévues à l'article L. 312-28 du code de la consommation.</p> <p>Tant que le bailleur ne vous a pas avisé de son accord définitif et que vous pouvez exercer votre faculté de rétractation, le bailleur n'est pas tenu de procéder à la livraison du véhicule.</p> <p>Toutefois, si vous sollicitez expressément la livraison immédiate du véhicule (par une demande expresse rédigée, datée et signée de votre main), et que le bailleur accepte la livraison immédiate du véhicule, le délai de rétractation dont vous disposez expire à la date de la livraison ou de la fourniture du véhicule, sans pouvoir ni excéder quatorze jours ni être inférieur à trois jours.</p> <p><u>Contrat à distance</u></p> <p>Conformément à la réglementation des contrats à distance portant sur des services financiers, vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation. Le délai pendant lequel peut s'exercer votre droit de rétractation court à compter du jour où vous acceptez l'offre de contrat ou à la date à laquelle vous recevez les conditions contractuelles et les informations, conformément à art L. 222-6 du code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à votre acceptation de l'offre.</p>	
<p><b>Remboursement anticipé</b></p> <p>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</p> <p>Le cas échéant</p> <p>Le bailleur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé.</p>	<p>L'article L312-35 du Code de la consommation ne s'applique pas aux opérations de location avec option d'achat.</p>	
<p>Le bailleur doit :</p>	<p>dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.</p>	
<p><b>Droit à un projet</b></p> <p>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le bailleur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</p>	<p>Projet de contrat Location avec Option d'Achat</p>	
<p>Le délai pendant lequel le bailleur est lié par les informations précontractuelles</p>	<p>Ces informations sont valables pour une durée de 15 jours à compter de la signature de l'offre de contrat par le client.</p>	<p>Date et votre signature :</p>
<p>Loi applicable</p>	<p>Le contrat est soumis à la loi française, et les juridictions françaises sont seules compétentes pour tout litige issu de son exécution.</p>	